



Royal Club Philatélique Brainois

**Juillet/Août**  
**2020 – 551**  
Tirage : 60 exemplaires



**Nos réunions ne pourront reprendre qu'avec les décisions communales probablement le 6 septembre, mais au 37 avenue Léon Jourez.**

### Sommaire

Page	1 - En direct du Secrétariat
	2 – Agenda & petite annonce
	3 – Le saviez-vous La Poste en Brabant Wallon.
	5 - Le saviez-vous : Les octrois suite et fin
	12 – Qui fait quoi ...

□ □ □ □ □

### En direct du Secrétariat

#### **Dévoilez vos trouvailles et partagez votre expérience de philatéliste !**

Votre collection recèle probablement quelques trésors dont vous êtes fier. Par exemple un lot de vieux entiers postaux hérités de vos aïeux, un assortiment de timbres représentant la Reine Victoria, ou une étude d'oblitérations du type « Barbe ». A moins que vous ne soyez plutôt spécialisé dans un pays, une période ou un thème qui vous passionne. Peut-être aussi avez-vous un talent particulier pour créer vous-même des pages d'album, pour identifier les filigranes ou pour repérer les bandes de phosphore...

Qu'attendez-vous pour nous présenter quelques ensembles ou variétés que vous avez pu reconstituer, et nous faire part de vos découvertes ? N'hésitez pas à rédiger un article qui paraîtra dans le Flash et qui permettra à d'autres membres de bénéficier de votre expérience. Si possible, privilégiez la rédaction sur ordinateur ou sur tablette de manière à réduire le nombre d'erreurs et faciliter la publication. Le Comité de notre Club sera à votre disposition pour vous aider et relire votre article avant sa parution.

Passez de bonnes vacances et continuez à prendre soin de vous et de vos proches

A bientôt.

Jacques Van Wylick, secrétaire-adjoint



Dimanche 6 septembre la réunion est prévue au 37 avenue Léon Jourez, n'oubliez pas de vous munir d'un masque pour vous protéger et aussi les autres.

Petite annonce

Offre spéciale: Très importante collection EUROPA (\*\*) de 1956 à 2000 inclus + précurseurs : blocs feuillet & Conseil de l'Europe, pays du nord et commémoratifs du conseil de l'Europe du Benelux, des pays de l'entente balkanique, de l'OTAN, du sport européen football UEFA dans 7 albums DAVO.

Cote : 13500 €: prix demandé : 1200 €

Contact : membre 1313 lors des réunions dominicales ou par téléphone 02 / 384 82 64 ou 0474 / 349 730.

Enfin, nous profitons de ce courrier pour vous communiquer un message reçu de bpost11 juin :

*« vous l'avez appris entretemps, les préventes prévues au printemps, y compris celle de juin, n'ont pas pu avoir lieu. Comme vous, le contact avec tous ceux dont le cœur bat pour la philatélie nous manque.*

*Nous souhaitons donc organiser malgré tout quelque chose de spécial aux alentours de la date d'émission de juin. Nous tenons dès lors à vous informer, vous, votre club et tous les philatélistes, d'une offre spéciale qui sera uniquement disponible via l'eShop de bpost.*

*Les émissions du 15 juin 2020, à savoir les Places de la ville de Liège, Anciennes routes postales, Plus vite, plus haut, plus fort, et Le ballon qui rassemble seront proposées via l'eShop dans un pack pourvu d'une oblitération spéciale à la date du 15 juin '20, basée sur le 'B' qui figure en couverture du livret de collection de 2020.*

*Ce pack en tirage limité sera disponible du 15 juin au 30 juin 2020 inclus (jusqu'à épuisement des stocks). Soyez donc rapide ! Le prix s'élève à 35,70 euros, ce qui correspond à celui des 4 feuillets neufs. Vous pouvez passer commande via le lien suivant : <https://eshop.bpost.be/fr/philately/de-actualiteit>*

*N'oubliez pas non plus d'informer tous les membres de votre club au sujet de cette offre !*

*Nous espérons vous revoir très bientôt à l'occasion d'un prochain événement philatélique. Si la situation évolue favorablement, nous serons ravis de vous inviter vous et votre club à notre b.surprised day prévu le 28 août prochain à Malines !»*

### **NB: responsabilité**

Chaque auteur reste responsable du contenu de son article.

## La Poste en Brabant Wallon.

(Extrait du «de l'écolier » de Serge Acacia)

La Province du Brabant Wallon a vu le jour le 1er janvier 1995. sa superficie est de 1090 km<sup>2</sup> et comptait 336.505 habitants et est composée de 270 communes. La Belgique, Etat fédéral, comporté ainsi dix provinces.

Le relevé qui suit n'est qu'un travail de compilation, dans la configuration de la nouvelle province, des bureaux de poste à partir du 1er juillet 1849 pour les oblitérations à numéros.

A côté du nom du bureau qui a été doté d'un numéro il est indiqué :

- P pour un numéro de perception (barres horizontales)
- D pour un numéro de distribution (barres verticales)
- LP pour un numéro dans un losange de points.

Braine-l'Alleud	D 70	LP 52
Braine-le-Château	-	LP 429
Court-Saint-Etienne	D 46	LP 28
Genappe	D 48	LP 145
Grez-Doiseau	D 74	LP 156
Hamme Mille	D 64	LP 166
Jauche	D 113	LP 195
Jodoigne	P 66	LP 198
La Hulpe	D 101	LP 203
Marbais	D 33	LP 235
Mont-Saint-Guibert	P 198	LP 253
Nil-Saint-Vincent	D 40	Transfert à Mont-St-Guibert
Nivelles	P 89	LP 272
Ottignies	D 74	P 168 LP 284
Perwez	P 95	LP 294
Saintes	-	LP 419
Tubise / ze	P 121	LP 366
Villers-la-Ville	-	LP 381
Waterloo	D 58	LP 292
Wavre	P 130	LP 393

Sources :

- Brabant Wallon Nouvelle Province
- Catalogue officiel des Timbres-Poste
- Documentation personnelle.

**Les oblitérations touristiques (dès 1920)**



Au cours des recherches effectuées pour l'oblitération «trèfle » utilisée dès 1920 par la poste de Braine-l'Alleud, de nombreuses oblitérations touristiques ont été vues et répertoriées à savoir :

Braine-le-Château : le Pilon

Ittre : ses valons, ses bois, ses bruyères

La Hulpe : 750e anniversaire

Centre d'art

Mont-St-Guibert :850 (ans)

Nivelles : Cortège du carnaval—25e anniversaire

Orp : Visitez son Eglise Romane du XIIe siècle

Son Eglise Romane du XIIe siècle

Ottignies : Ses Sites, ses promenades

Ramillies-Autre-Eglise ; Visitez les souterrains de Folx-les-Caves

Rebecq—Quenast : Pavés concassés - Briques

Rixensart : Perle des Ardennes Brabançonnnes

Genvat : Centre touristique - Visitez son parc, son lac

Tubize : Briques - Gitages en briques - Soieries

Briques de façades

Villers-la-Ville : VIIIe, centenaire de l'Abbaye

Waterloo : format trèfle stylisé

Champ de bataille

Son lion, ses souvenirs de guerre

Le lion, ses souvenirs de guerre

Commune d'Europe

Wavre : Foire commerciale de mars

Foire commerciale de mai

Son centre commercial, son carillon

Cette liste est non exhaustive.

Rappel : L'oblitération «trèfle » n'était apposée que sur les cartes postales déposées dans la boîte postale du lion ( Hameau de Braine-l'Alleud).

Sources : J-P. Oppers (†) Collection Waterloo, souvenirs de guerre

Documentation et recherches de S. Acacia.

***Des messageries à l'abolition de l'octroi. – René Pède.(suite 3)***

Routes provinciales et de deuxième classe (suite)

Tubize à mont-St-Jean par Braine-le-Château, 3 perceptions

1—Tubize, depuis l'église de Tubize jusqu'au canal de Charleroy. Ne perçoit que dans la direction de Tubize vers Braine-le-Château.

2—A la rencontre de la route de Hal à Nivelles.

3—Mont-St-Pont, au point d'intersection des deux routes.

Nivelles à Hal, 4 perceptions

1—Nivelles : A Nivelles, au chemin de Tubize à Nivelles et jusques à 100 mètres de part et d'autre.

2—Bois-Seigneur-Isaac, dans la traversée de Bois-Seigneur-Isaac

3—Braine-le-Château, au point intersection des routes de Hal à Nivelles et Tubize à mont-St-Jean. Perçoit dans les quatre directions.

4—Esschenbeek ; A Eeschenbeek, à 5.900 mètres de la barrière N° 3, de la route de Bruxelles vers Valenciennes, et jusques à 100 mètres de part et d'autre.

Commentaire :

A propos de la perception N° 2 dans la traverse de Bois-Seigneur-Isaac mentionnée ci-dessus, nous possédons quelques documents supplémentaires et en premier un extrait de la gazette de l'arrondissement de Nivelles daté de l'année 1850 qui annonce ceci :

17 février :

Par arrêté royal du 11 février, le conseil communal d'Ophain-Bois-Seigneur-Isaac est autorisé à percevoir pendant 10 années consécutives à partir d'une date à fixer par disposition ministérielle (ce sera le 1 mai), un péage égal au droit de barrière des grandes routes, sur le chemin de grande communication venant de Braine-l'Alleud, traversant les hameaux d'Ophain et de Bois-Seigneur-Isaac, et aboutissant à la route de Hal à Nivelles.

En date du 25 avril 1862, alors que nous savons que les droits de barrière, autrement dit les octrois, étaient supprimés depuis le 21 juillet 1860, une lettre émanant du commissaire d'arrondissement de Nivelles nous apprend que le Conseil communal d'Ophain-Bois-Seigneur-Isaac a demandé que le droit de barrière à la route pavée de Nivelles à Hal soit renouvelé.

Copie de cette lettre à la page suivante

PROVINCE DE BRABANT.

ARRONDISSEMENT  
DE  
NIVELLES.

N° 71. P. 3.

Rappeler dans la réponse la date, ainsi que le  
numéro de la pétition.

Objet :

Nivelles, le 27 Août 1862.

31

Messieurs,

Administration communale

Annexes :

Voir la délibération

- 25 Août 1862,

n. 742. -

Levi n. 31 et,

n. 3495. -

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointes deux ordonnances  
par laquelle le Mairesse, par mandat du Conseil provincial  
poursuit la publication d'une demande du Conseil communal  
d'Opheims - Pout - Saignes - Trone, tendant à obtenir  
l'autorisation de passer, pendant une nouvelle  
période de dix années, son droit de passage sur le  
chemin pour detours commune de la route de Hal à  
Moultin.

Nivelles, Nivelles, faire passer à la  
publication, pendant deux ans, commune

Il sera à cet effet, à la présente en exemplaire  
d'une feuille du Mémorial administratif suspendant tout  
examen de cette demande, ainsi qu'une affiche, qui  
devra être placardée après avoir été rempli à la  
même.

D. Lammes vice Mairesse

Le Délégué

(H. Wood)





Il nous a été dit qu'il avait beaucoup souffert. La raison est sans doute parce qu'il a été réalisé à la suite d'un différend entre la «de Belhomme et les manants du lieu ».

Le texte est accompagné d'un répertoire alphabétique destiné à identifier voirie et immeubles.

Les lettres qui nous intéressent en particulier sont :

A—Château

D—Prieuré

E—Place du lieu

F— Chaussée neuve construite sous Mons. De Belhomme

Etant donné l'orientation du plan (le « » est en haut), la chaussée sz Nivekkes-Hal traverse la place marquée Eet conduit, à gauche vers Nivelles rt à droite vers Hal.

Voici un extrait décrit ci-dessus. Nous pensons que le trait vertical noir est le vestige du poteau—barrière où se percevaient les octroits.



DE PAR L'IMPERATRICE  
ET REINE.

**S**ur les plaintes faites à Sa Majesté, que les Tenant-Barrieres négligent souvent de les ouvrir assez promptement, lorsque les Couriers qui transportent les Malles aux Lettres s'y présentent, surtout pendant la nuit, & que les Préposés au passage des Ponts, arrêtent aussi quelquefois ces Couriers, ce qui les retarde considérablement en route, au grand préjudice du Royal service & de celui du public, à quoi il convient de remédier, Sa Majesté, à la délibération du Sérénissime Duc CHARLES-ALEXANDRE de Lorraine & de Bar, son Lieutenant, Gouverneur & Capitaine-Général des Pays-Bas; a défendu & défend à tous Tenant-Barrieres, & à tous Préposés au passage des Ponts, de retarder en maniere quelconque, les Couriers des Postes qui transportent les Malles aux Lettres; leur ordonnant au contraire d'ouvrir les Barrieres auxdits Couriers, & de leur



donner passage aux Ponts, aussitôt que ces Couriers s'y présenteront, & nommément pendant la nuit, à peine que le Tenant-Barrière, ou le Préposé au passage de Pont, qui aura retardé quelqu'un des Couriers susmentionnés, encourra chaque fois une amende de vingt-quatre florins, dont un tiers au profit du dénonciateur, un tiers au profit de l'Officier exploiteur, & le tiers restant au profit de Sa Majesté; autorisant Sa Majesté l'Officier du ressort, sous lequel le contrevenant se trouve établi, à poursuivre le décrétement & le paiement de ladite amende.

Finalement, entend Sa Majesté que les Tenant-Barrières, & les Préposés au passage des Ponts, soient attentifs à ne point retarder mal à propos les Voyageurs & les Voituriers, surtout pendant la nuit, mais au contraire à leur faciliter le passage le plus promptement qu'il est possible; à peine, en cas de négligence, d'encourir une amende à décerner selon les circonstances du fait, par le Juge du ressort sous lequel la Barrière ou le Pont se trouve établi, à la poursuite de l'Officier dudit ressort.

Et sera la présente disposition imprimée & envoyée aux Tribunaux Supérieurs de Justice, pour qu'ils la fassent publier & exécuter dans leurs ressorts respectifs. Fait à Bruxelles le 5 Février 1776. Etoit paraphé, *Nc. v<sup>e</sup>*. Signé, *P. Maria*, & à côté étoit apposé le Cachet secret de Sa Majesté.

---

A BRUXELLES, DE L'IMPRIMERIE ROYALE,  
*Et se trouve chez A. D'OURS, Imprimeur-Libraire,*  
*rue de Pondermerckt.*

---

PRIX UN SOL.

---

Gouvernement.  
de la Province  
de Brabant

Extrait du Registre aux ordonnances de la Représentation  
des États de la Province de Brabant.

B. n.º 24975.

Bruxelles, le 16 Novembre 1835.

Objet:  
Routes. 1835/36. A. 91.

La Représentation des États,

Pour son ordonnance du premier octobre dernier, B.  
N.º 24561, relative à la perception du droit de Barrière  
à exécuter au profit de la Province, sur la partie de  
route acquise de la commune de Brainv. l'allée par  
acte passé en vertu de l'arrêté Royal du 21 mai 1835,  
devant le Notaire Melmans le 9<sup>juin</sup> suivant,  
Vu le Bordereau déposé par l'administration  
Communale de Brainv. l'allée, le 26 octobre, indiquant la  
situation de la recette du droit perçue, depuis le 1<sup>er</sup> janvier  
1835, jusques et y compris le 30 septembre, et duquel il résulte  
que, réduction faite de la part qui revient à la commune  
jusqu'au 15 juillet et des frais de perception, il reste au  
profit de la province une somme de quarante un francs  
55 c.

Arrête le qui suit:

Art. 1<sup>er</sup>. Le Bordereau dont l'Objet est approuvé.

En

En conséquence la somme de quarante-cinq francs cinquante-cinq centimes, sera versée pour le compte de la Province entre les mains du Receveur de l'Impôt territorial et des Domaines qui désignera Monsieur le Directeur de cette administration dans la Province;

Art. 2.

jusqu'à disposition ultérieure, Monsieur le Comptable de Braine l'abbé André Louis Hiller à qui à l'expiration de chaque trimestre, le versement de la somme affectée ait également lieu, et il nous en fera connaître le produit, pour l'entière de Monsieur le Comptable du District de Nivelles.

Art. 3.

Exécution de la présente ordonnance sera adressée à Monsieur le Comptable du District de Nivelles, pour en assurer l'exécution.

La Députation des États,

Par ordonnance:      /signé/ Baron de Séron.

Le Secrétaire Général,

/signé/ Duchene.

Pour Exécution conforme:

Le Secrétaire Général,

/signé/ Duchene.

Pour Ampliation:

Le Comptable du District.



*[Handwritten signature]*

